



Garde d'enfant apres demenagement

Par **farid13**, le **17/08/2010 à 12:58**

Bonjour,rnMON FILS A 8 ANS,IL EST NES A MARSEILLE,A ETE SCOLARISé A MARSEILLE DURANT 5 ANS,IL A UN PETIT FRERE DE 2 ANS QUE J'AI EU AVEC MA COMPAGNE ACTUEL AVEC QUI JE VIS DEPUIS 6 ANS ET IL A DE LA FAMILLE PROCHE ICI!SA MERE ETANT PARTIS SEULE AVEC LUI,AI-JE UNE CHANCE D'OBTENIR LA GARDE DE MON FILS?S'IL LE DEMANDAIS LUI MEME EST CE QUE CA RENTRERAI EN COMPTE?

Par **Marion2**, le **17/08/2010 à 13:41**

Merci de ne pas écrire en majuscules, on a l'impression que vous hurlez !!!rnrnLe fait que la mère de votre fils soit partie avec lui n'influencera pas la décision du JAF.rnrnActuellement, vous avez une compagne, vous n'êtes pas marié ? rnrnEt avec la mère de votre fils, étiez-vous marié ou non ?

Par **farid13**, le **17/08/2010 à 14:00**

non je n'etais pas marier et ne le suis toujours pas